

Dispositif PASS'EAU

Le Pass'eau a pour objectif de soutenir financièrement les personnes qui rencontrent des difficultés temporaires pour régler la facture d'eau de leur habitation.

Une aide modulable :

L'aide est attribuée sous forme de montant fixe en déduction de la facture d'eau. Le niveau de l'aide est modulable pour l'adapter au besoin des familles et à toute personne éprouvant des difficultés également temporaires.

Communes concernées par ce dispositif : Auty, Cayrac, Cayriech, Caussade, Labastide de Penne, Lapenche, Lavaurette, Mirabel, Montalzat, Monteils, Montpezat de Quercy, Montfermier, Puylaroque, Réalville, St Georges, St Cirq, Septfonds, St Vincent d'Autejac.

Evaluation par les organismes sociaux :

Comme toute demande d'aide financière, une évaluation sociale de la situation du ménage par un assistant de service social doit être réalisée.

Pour bénéficier du dispositif, les personnes doivent se rapprocher de la Maison des Solidarités ou du CCAS de leur commune :

Maison des Solidarités

33 rue de L'abreuvoir 82300 CAUSSADE

Tél : 05 63 65 05 55

Permanence à Septfonds : 10 rue Notre Dame (sur rendez-vous tél : 05 63 65 05 55)

Permanence à Montpezat : Rue de la Libération (sur rendez-vous tél : 05 63 65 05 55)

Dispositif PASS'EAU

Le Pass'eau a pour objectif de soutenir financièrement les personnes qui rencontrent des difficultés temporaires pour régler la facture d'eau de leur habitation.

Une aide modulable :

L'aide est attribuée sous forme de montant fixe en déduction de la facture d'eau. Le niveau de l'aide est modulable pour l'adapter au besoin des familles et à toute personne éprouvant des difficultés également temporaires.

Communes concernées par ce dispositif : Auty, Cayrac, Cayriech, Caussade, Labastide de Penne, Lapenche, Lavaurette, Mirabel, Montalzat, Monteils, Montpezat de Quercy, Montfermier, Puylaroque, Réalville, St Georges, St Cirq, Septfonds, St Vincent d'Autejac.

Evaluation par les organismes sociaux :

Comme toute demande d'aide financière, une évaluation sociale de la situation du ménage par un assistant de service social doit être réalisée.

Pour bénéficier du dispositif, les personnes doivent se rapprocher de la Maison des Solidarités ou du CCAS de leur commune :

Maison des Solidarités

33 rue de L'abreuvoir 82300 CAUSSADE

Tél : 05 63 65 05 55

Permanence à Septfonds : 10 rue Notre Dame (sur rendez-vous tél : 05 63 65 05 55)

Permanence à Montpezat : Rue de la Libération (sur rendez-vous tél : 05 63 65 05 55)